

PROJET
COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2015

Présents : M. DUSAUSOY/ M. DUBOIS/ M. LENFANT / M. BLONDE / M. DEPICCHI /
MMES CUVILLIER / NEIRYNCK / SERGEANT / COINE
M. PETIT / M. MARCHAND / M. ROLAND / M. GRISET

Absents excusés : Henri LENFANT (procuration à Hélène SERGEANT)
Marc DUPRE (procuration à Stéphane ROLAND)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, remercie l'ensemble des conseillers, le public de leur présence et, ouvre la séance à 19h10.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Geneviève CUVILLIER, Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 30 Mars 2015

Stéphane ROLAND, en son nom et celui de Marc DUPRE demande pourquoi toutes les remarques de ce dernier n'ont pas été reprises dans le procès-verbal du Conseil Municipal. Monsieur le Maire confirme qu'effectivement la remarque concernant le bilan financier de l'année 2014 n'a pas été reprise car sur le vote du compte administratif il n'a pas voulu spécialement polémiquer sur 3 mois sur 12 pour l'ancienne équipe. Il n'a pas souhaité valoriser plus les 09 mois de l'équipe actuelle que les 03 mois. Il n'a pas voulu rappeler beaucoup d'éléments sur les 6 ans écoulés qui ont permis ce solde créditeur, comme la vente des terrains, le non-entretien des bâtiments qui demandent aujourd'hui beaucoup de travail et aussi des provisions importantes pour rattraper le retard.

Stéphane ROLAND estime que ce n'est pas la peine d'envoyer à chacun le projet de compte rendu et de demander les observations éventuelles si elles ne sont pas reprises.

Monsieur le Maire rappelle que depuis plus d'un an les comptes rendus sont affichés très rapidement ce que l'on peut apprécier et que dans la majorité des cas les observations sont prises en compte.

Le compte rendu ne soulevant plus d'observation est adopté à Pour : 13 voix, Contre : 2 voix

I - POINTS SUR LES RELISATIONS DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER

Monsieur le Maire informe l'assemblée des actions qui ont été réalisées depuis le Conseil de février dernier soit :

- Copeaux terrain de jeux
- Pose détecteurs de fumée chez les locataires – Appt. Mairie Grande Ferme
- Horloge de gestion des prises de courant de l'Espace Caulier (fermeture tardive)
- Dossiers consultations marchés publics :
 - Maintenance informatique
 - Nettoyage vitreries
- Demande de permis de démolir maison « Taffin », concernant ce point des prélèvements pour déterminer la présence d'amiante ont été réalisés ce jour.
- Mise à disposition d'un nouveau bureau au CAM pour le Judo

II – DOSSIERS A EXAMINER

- **M.E.L.**
 - **Nouveaux tarifs de l'eau (1^{er} janvier 2016)**
 - **Nouveaux tarifs des transports (1^{er} janvier 2016)**

Après avoir donné lecture des 2 projets de délibérations de la MEL, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répondre, lors du prochain Conseil Municipal de juin, à toutes les questions qui pourraient intervenir d'ici là.

- **Mise en place d'un service Instructeur pour les permis de construire**

Monsieur le Maire rappelle la décision de l'état de ne plus assurer l'étude des autorisations du droit des sols à parti du 1^{er} juillet 2015 pour les communes de moins de 10 000 habitants. Il rappelle que 3 possibilités s'offrent aux communes. Soit les communes prennent l'instruction de ces dossiers à leur charge et mettent en place le personnel nécessaire, soit elles se rapprochent d'une commune de plus de 10 000 habitants qui pourrait instruire pour les comptes des petites communes, soit elles se rapprochent de la MEL. Monsieur le Maire informe qu'à ce jour les contacts avec une commune voisine n'a pas été suivi d'effet; concernant la possibilité de s'adosser à la MEL, le coût s'élève à environ 8 500 € par an avec un engagement de 3 ans. Il y a actuellement un rapprochement avec la ville de Lesquin : projet de convention intéressant et moins onéreux qu'avec la MEL. Monsieur le Maire précise que le choix ne sera pas fait aujourd'hui mais la question sera à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal du 22 juin.

- **Commission cadre de vie du 04 mai 2015**

- **Eclairage public** – consultation en vue de réaliser un audit de l'existant

Alain DUBOIS rappelle à l'assemblée la réalisation d'un plan pluriannuel concernant la remise à niveau de l'éclairage public de la commune. Il rappelle la consultation afin qu'un audit de l'existant soit réalisé. 3 entreprises ont répondu. La commission cadre de vie propose de retenir la proposition de l'entreprise ERELEC pour un montant de 18 000 € TTC

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix)

- **Citoyens vigilants**

Alain DUBOIS rappelle à l'assemblée la décision du Conseil Municipal du 16 février pour la mise en œuvre d'une démarche « citoyens vigilants ». La réunion publique s'est tenue le 13 avril 2015 en présence du Commandant de police de Wattignies afin de présenter le dispositif et d'informer la population. La lettre d'information « Le Noyellois » a sollicité des volontaires afin de mettre en place le dispositif pour cet été. Ce dispositif doit être encadré par la signature d'un protocole de participation citoyenne définissant le rôle des citoyens vigilants, entre la commune, le Commissariat de police et la Préfecture. L'assemblée est sollicitée afin de donner son accord quant à la signature de ce protocole joint au dossier

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix)

- **Vidéo-surveillance**

Alain DUBOIS informe que le cahier des charges pour la consultation est en cours de réalisation.

- **CDG 59 – Nouvelle offre de services de prévention**

Alain DUBOIS rappelle à l'assemblée la convention qui nous lie avec le CDG59 concernant la médecine préventive et le suivi obligatoire de nos salariés. Le CDG59 nous propose une nouvelle convention redéfinissant les prestations proposées et élargissant le socle de base. Le coût fixé est de 52 € par agent convoqué (sur une base de 22 agents). Cette convention permet également de bénéficier d'actions spécifiques facturées à la journée d'intervention sur la base de 250 €/jour. Il est proposé à l'assemblée d'adhérer à cette nouvelle convention.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix)

- **Voyage des Aînés à Gand le 28 Juin 2015**

Michèle LEGRAND informe l'Assemblée qu'un voyage pour les seniors était prévu à Gand le dimanche 28 juin. Après être allée sur place faire un repérage avec Geneviève CUVILIER, il s'avère que le dimanche tout est fermé, que le restaurant préconisé par l'autocariste n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et que le groupe sera donc séparé. Michèle LEGRAND rappelle qu'elle avait organisé une réunion en mars dernier avec des seniors afin de connaître leurs attentes. Il en était ressorti deux suggestions : proposer les sorties un autre jour que le dimanche et aussi demander une participation minimale. Concernant la sortie à Gand, il est donc proposé à l'assemblée de modifier la date et de la fixer au vendredi 26 juin.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix)

Concernant la possibilité de demander une participation financière, Monsieur le Maire fait part de sa gêne et ne souhaite pas devoir demander une participation si minime soit-elle aux aînés mais soumet cette proposition au vote et sollicite les réactions des élus.

Geneviève CUVILLIER est favorable à la participation financière même si cela bouscule les habitudes Noyelloises : d'autres communes le font. Il est précisé que les Noyellois bénéficiant du CCAS seraient dispensés de cette participation.

Jacques-Olivier DEPICCHI rappelle la décision de diminuer de 5% les budgets.

Alain BLONDE, pour sa part trouve que cette proposition est pleine de bon sens dans la conjoncture actuelle et vis-à-vis de la décision qu'a rappelée Jacques-Olivier DE PICCHI. Cette participation serait symbolique. Il rappelle que les budgets des jeunes ont été également diminués.

Stéphane ROLAND pense que si cette démarche est mise en place il faut absolument communiquer et expliquer.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'attendait pas à ce débat, que le budget de la commune n'est pas encore en péril et rappelle que la sortie des jeunes prévue le 07 juin est gratuite, ce qui engendrera une différence.

Alain DUBOIS pense que l'on peut faire des économies sur d'autres secteurs mais il faut déterminer lesquels. Jacques-Olivier DEPICCHI confirme qu'il faut fixer des règles.

Alain GRISSET informe qu'il n'est pas contre les principes mais qu'il faut chiffrer ces principes : une Municipalité se doit d'apporter des services à ses habitants et qu'il serait maladroit de faire payer les aînés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la mise en place d'une participation financière pour les sorties des aînés.

Proposition rejetée par : Contre 9 voix, Abstention 0 voix, Pour 6 voix

- **Arbres de Noël :**

- **Des enfants de Noyelles**

Michèle LEGRAND informe rappelle la date de l'arbre de Noël organisé pour les enfants de la commune, le 20 décembre au Centre d'Animation Municipal. Deux propositions ont été reçues. La commission propose de retenir l'offre de Nath'Evenement avec le spectacle « Agripine et Taloche », spectacle ludique d'une valeur de 2 600 €.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix)

- **Des enfants du personnel municipal**

Concernant le Noël des enfants du personnel la commission propose de retenir la proposition de Nath'Evenement soit un magicien qui animera la soirée pour le même montant que l'an dernier (500€).

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix), l'Assemblée demande néanmoins à Michèle LEGRAND de voir avec l'organisme s'il y a la possibilité de négocier une remise compte tenu du groupement de commande.

- **City Park**

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit là d'un sujet très difficile sur lequel l'équipe travaille souvent et depuis longtemps car son implantation à 1 mètre des habitations n'est pas bonne. On ne peut que regretter la mauvaise consultation des riverains au moment de son implantation. Il précise également qu'il faut faire une différence entre les utilisateurs qui habitent loin du City Park et qui l'utilisent les jours de beau temps 1, 2 voire 3 heures et, les noyellois qui habitent à proximité voire en mitoyenneté de ce City Park et qui supportent parfois toute la journée et une partie de la nuit les nuisances sonores, les incivilités etc... Monsieur le Maire informe qu'après avoir entendu l'ensemble des intervenants, nous ne sommes pas prêts pour le moment à répondre au choix : faut-il le démonter et le remonter par ailleurs ? le démonter tout simplement ? le laisser sur place et améliorer la diminution des nuisances ? Il rappelle qu'il s'agit d'un sujet suffisamment important pour prendre son temps et qu'il ne proposera pas à l'assemblée ce soir de prendre une décision. Par contre, il souhaite mettre en place quelques mesures afin de réduire les nuisances dues à l'utilisation du City Park.

- La mise en place de médiateurs comme l'année précédente (Juillet Août);
- L'établissement d'un règlement d'utilisation ;
- La prise d'un arrêté pour interdire l'accès au plus de 13 ans, les ballons de cuir etc... ;
- L'arrêt de l'éclairage public à 21 heures ;
- Mettre en place un numéro d'appel après 21 heures.

Ces mesures en attendant que soient chiffrées par des entreprises les solutions techniques pour un éventuel démontage et/ou transfert.

Virginie COINE rappelle que même les portes fermées les jeunes passent au-dessus ! Concernant le service téléphonique, elle rappelle que lors de la réunion des voisins vigilants il a été dit qu'il ne pouvait pas y avoir un numéro de téléphone dédié, mais qu'il fallait faire le 17. Malheureusement, lorsque l'on fait le 17 à 21 heures, l'intervention des forces de police n'a lieu que vers minuit. Elle relate ce qu'elle a vécu mercredi dernier où dès 13h30 la musique était aussi forte que dans une discothèque, elle a le sentiment que l'on ne peut rien faire, que les jeunes se moquent de tout. Virginie COINE rappelle à l'assemblée qu'elle n'est pas seule dans ce cas, elle répète que jamais cette installation n'aurait dû être placée là, que prendre un arrêté oui, mais comment le faire respecter.

Monsieur le Maire lui confirme qu'il n'aimerait pas être à sa place.

Alain BLONDE confirme que ce City Park le « tracasse » depuis plusieurs mois, tant en nuisances qu'en responsabilités. Il regrette la dimension dans laquelle on en est arrivé. De réflexions en réflexions il en est arrivé à ce constat :

- On ne peut pas ne rien faire ;
- A priori plus favorable à aider les gens qui vivent à proximité ;
- Chiffrage vaut un certain prix, le City Park vaut-il 150 000€ de travaux ;
- Nécessité de déterminer une date limite pour étudier ;
- Interrogation sur la dimension sociologique – parc intergénérationnel : NON. Les utilisateurs ne s'entendent pas, les adhérents de la Pétanque, les nourrices, les parents, les jeunes.

Alain GRISET partage la réflexion d'Alain BLONDE, on ne peut rien faire. Tous les habitants doivent pouvoir vivre tranquillement et ne pas souffrir durablement de toutes ces nuisances. Est-ce qu'il y a une seule famille utilisatrice de cette structure qui accepterait ce City Park à côté de son jardin. La réparation de ce préjudice doit être faite : soit on déplace soit on enlève cette installation.

Hélène SERGEANT est en accord avec les observations qui viennent d'être faites, mais pense tout de même concernant l'intergénérationnel, le City Park a, même s'il n'y a pas de cohésion, une certaine sécurité avec la présence d'adultes et de jeunes enfants, une séparation des deux espaces sera compliquée pour les parents qui ont par exemple des enfants d'âges différents. Mais elle confirme également qu'elle n'aimerait pas habiter là. Il faudrait essayer de régler les problèmes qui créent ces nuisances, le premier étant l'utilisation des ballons : limiter le bruit qu'ils occasionnent, changer certains matériaux ou les améliorer comme du sable dans les tubes, un mur anti-bruit, un filet de protection au lieu des grilles. Mais à toutes solutions il y aura toujours un inconvénient qui arrivera.

Alain DUBOIS est en accord avec toutes ces constatations et hypothèses, il rappelle qu'ils étaient 3 élus à demander le démontage, pour pouvoir comme l'avait proposé Alain BLONDE installer des jeux pour les plus petits. Mais le déplacement ne sera que le déplacement du problème.

Alain BLONDE demande à Stéphane ROLAND ancien Adjoint aux Sports ce qu'il pense de cette situation. Stéphane ROLAND confirme que ce problème reste entier, la Municipalité a également essayé en posant un pare-ballon, mais que cela n'est pas suffisant, les nuisances se sont amplifiées, la société change, elle est de moins en moins respectueuse. Virginie COINE est consciente que cet espace fait partie de la vie du village mais demande que l'on règle le problème du bruit et de l'utilisation.

Monsieur le Maire après avoir entendu les opinions des uns et des autres confirme qu'il s'agit là d'un problème difficile et délicat, qu'il ne proposera pas ce soir le démontage de ce City Park. Dans l'attente, les médiateurs seront remis en place ainsi qu'une réglementation comme précisé plus haut.

- **Participation Fête du Vélo**

Alain BLONDE rappelle à l'assemblée la Fête du Vélo organisée le samedi 06 juin en collaboration avec l'Union Cycliste de Wattignies. Le matin se déroulera en collaboration avec l'école, des jeux d'équilibre, des mini-parcours. Toutes ces activités seront gratuites, il y aura également un stand de réglage de vélos. Alain BLONDE informe également qu'une réunion aura lieu ce mardi soir afin de déterminer s'il était possible de faire une opération code de la route. Il profite de l'occasion pour rappeler le Forum des Associations qui normalement se déroulait en septembre et depuis cette année à lieu le samedi 30 mai. Alain BLONDE informe qu'il a ouvert le Forum aux associations des communes extérieures. L'Union Cycliste de Wattignies sera présente, il espère également pouvoir avoir un stand de secourisme avec des démonstrations des défibrillateurs. Il informe de la venue d'un Inspecteur de la Direction de la Jeunesse et des Sports afin de faire une table ronde sur « la responsabilité des dirigeants du monde associatif » ; l'après-midi, l'association de Javelot d'Emmerin fera une démonstration de ce sport qui n'est pas pratiqué sur la commune. Une restauration rapide sera assurée sur place par l'association du Judo Club.

- **NAP – Orientation 2015-2016, synthèse des réponses aux questionnaires**

Virginie COINE donne lecture à l'assemblée de la synthèse des réponses aux questionnaires d'évaluation des NAP. Le dépouillement a été réalisé par une personne extérieure (pour plus d'objectivité) qui a été recrutée deux jours pour dépouiller et rédiger cette synthèse.

Monsieur le Maire souhaite que ce document soit affiché en Mairie et qu'il soit transmis à Madame LEMARCHAND, Directrice d'école.

- **Voyage des jeunes Noyellois du 07 juin à Bobbejaanland**

Christelle NEIRYNCK rappelle à l'assemblée la sortie destinée aux jeunes de la commune âgés de 08 à 25 ans qui est prévue le 07 juin prochain. La destination proposée est Bobbejaanland en Belgique. Elle propose de maintenir la gratuité pour les jeunes de la commune, de fixer à 16 € la participation du parent ou de l'adulte noyellois au-delà de 25 ans qui serait tuteur d'un participant mineur. Une caution de 5 € sera demandée comme les années précédentes. L'ouverture aux jeunes extérieurs sera possible en fonction des places disponibles à partir du 30 mai 2015.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix),

- Création de poste saisonnier ALSH

Christelle NEIRYNCK, pour les besoins des centres de juillet propose la création de 6 postes d'animateurs pour l'ALSH des 03 – 10 ans, un 7^{ème} qui serait recruté sur une période plus courte en fonction du nombre d'inscrit et/ou également pour la semaine de camping.

2 Postes d'animateur pour l'ASLH des 11 – 17 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix),

Christelle NEIRYNCK profite de l'occasion pour remercier Geneviève CUVILLIER et Hélène SERGEANT qui ont donné de leur temps en participant à tous les entretiens de recrutement du personnel saisonnier.

- **Remerciements**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différents remerciements reçus à l'occasion du versement des subventions aux Associations.

Il informe de la réception du chèque de 1 230 € de l'association PEPSE à la municipalité correspondant à la participation de celle-ci au Voyage Découverte et, en remercie l'Association.

Il informe également avoir reçu de l'Office d'Animation le versement du solde des comptes de l'Association soit 1 866 € qui sont arrivés sur le compte du Percepteur et, en remercie Stéphane ROLAND et Marc DUPRE, Président et Trésorier de cette Association.

- **Enquête Publique**

Monsieur le Maire informe du lancement de l'enquête publique de la société DIFRAMA situé sur la Zone Industrielle (anciennement « France Boisson ») Les documents sont consultables en Mairie.

- **Recensement Population.**

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population sur notre commune aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016. Les Noyellois auront la possibilité de se faire recenser par Internet.

- **Procédure adaptée « maintenance informatique »**

Monsieur le Maire propose qu'une Commission soit formée afin d'étudier les 5 réponses reçues concernant le Procédure adaptée « maintenance informatique ». Messieurs Henri LENFANT, Jacques-Olivier DEPICCHI, Marc DUPRE et Alain DUBOIS étudieront les réponses à cet appel d'offre.

L'ordre du jour (informations et questions diverses) étant épuisé la séance est levée à 22h00